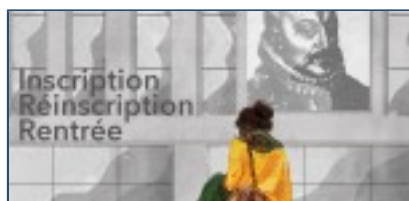


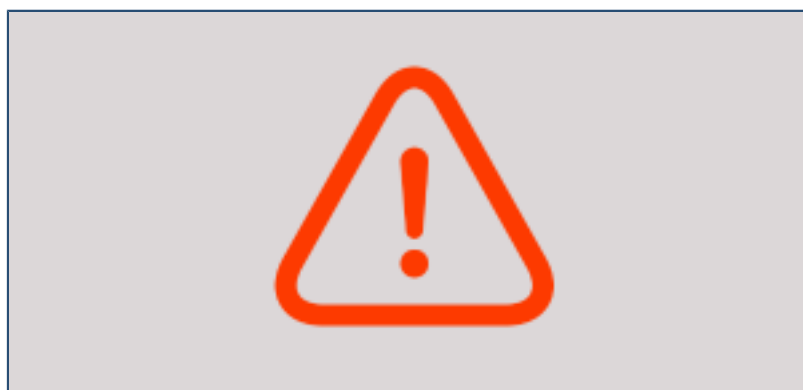
Inscriptions et rentrée 2019

Du 9 juillet 2019 au 13 septembre 2019



L'université est fermée du 27 juillet au 19 août 2019.

Pendant cette fermeture, les inscriptions administratives et les réponses aux demandes d'assistance sont interrompues.



Message du 18 juillet 2019

Des messages électroniques invitant à payer des frais d'inscription sont actuellement diffusés auprès d'étudiants et futurs étudiants d'établissements d'enseignement supérieur français. Ce sont des tentatives d'escroquerie.

[en savoir plus +](#)

À partir du 9 juillet 2019

Attention ! Les dates de fin des inscriptions administratives varient en fonction de votre situation.

Préalablement à votre Inscription administrative (IA), vous devrez vous acquitter de la **Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)** auprès du CROUS.

Visitez le portail national etudiant.gouv.fr

Les inscriptions administratives (IA) débuteront le 9 juillet 2019.

Que vous soyez lycéen ou en cours de cursus universitaire, réalisez votre **inscription ou réinscription administrative** (IA) à l'Université Bordeaux Montaigne.

Retrouvez toutes les infos relatives aux inscriptions

dans nos pages dédiées de l'Espace Étudiant

* **Quand ?**

* **du 9 juillet au 13 septembre 2019** (prolongation pour certaines formations ou certains profils).

* pour les candidats **Parcoursup** :

- au plus tard le **19 juillet 2019** à douze heures (heure de Paris) pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 15 mai 2019 et le 14 juillet 2019 inclus ;

- au plus tard le **27 août 2019** à dix-sept heures (heure de Paris) pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 15 juillet 2019 et le 25 août 2019 inclus.

- pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 26 août 2019, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation et jusqu'au 13 septembre dernier délai.

* **Combien ?** Les frais d'inscription en détail.

* **Comment ?** Découvrez la procédure.

Et après l'IA encore 2 étapes obligatoires

* Effectuez votre **inscription pédagogique**

* Assistez aux **réunions de rentrée (obligatoire)** et consultez les **infos essentielles** pour bien préparer votre année à l'université, participez à des ateliers, visitez les stands d'information pour mieux comprendre l'organisation de l'université et réussir votre intégration.

Lors de ces journées, vous pourrez également retirer votre carte d'étudiant-e et partager des moments festifs.

Une question sur l'inscription ? Consultez notre [Foire Aux Questions](#)

Un problème ? Faites une demande sur [SOS-IA](#)



Espace rentrée 2019

Pour tout savoir sur les inscriptions pédagogiques, les réunions de rentrée...

[Visitez l'espace rentrée](#)